



Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) Maladie Hémorragique Épizootique (MHE)

Conseil administration GDS France

27/09/2023





FCO et MHE

Noir = commun FCO et MHE
Bleu = uniquement FCO
Violet = uniquement MHE

- > Virus très proches (même genre) mais sans combinaison entre eux
- Virus transmis par le même vecteur biologique : le moucheron (Culicoïdes)
- Maladie saisonnière
- > Transmission mécanique par les aiguilles possible
- ➤ Maladie non contagieuse sauf pour le sérotype 8 de la FCO => transmissible par la mère au fœtus
- > Diffusion de la maladie par le vecteur (environ 10-15 Km /semaine)
- Diffusion par les mouvements d'animaux sur de longues distances
- Non zoonotique
- > Sans impact pour les denrées alimentaires







FCO et MHE

Noir = commun FCO et MHE Bleu = uniquement FCO

Violet = uniquement MHE

- Virus de la FCO
 - 24 sérotypes (BTV) réglementés : En France continentale, sérotype 4 et 8 réglementés
 - > Impact clinique pour le sérotype 8 (pas pour le sérotype 4)
 - ➤ Vaccin contre le sérotype 4 et 8 disponible
- > Virus MHE :
 - > 8 sérotypes : sérotype 8 en France
 - Absence de vaccin
- > Signes cliniques FCO et MHE très similaires chez les bovins
- > Absence de signes cliniques (de maladie ?) de MHE chez les ovins et les caprins





FCO et MHE

Noir = commun FCO et MHE

Bleu = uniquement FCO

Violet = uniquement MHE

FCO

- Bovins, ovins et caprins réceptifs (peuvent s'infecter) => tous concernés par la réglementation
- Bovins, ovins et caprins sensibles (peuvent être malades). Intensité varie suivant le sérotype
- Faune sauvage non concernée (sauf peut-être les chamois, bouquetins... mais très négligeable)

MHE

- Bovins, ovins et caprins réceptifs (peuvent s'infecter) => tous concernés par la réglementation
- > Seuls les bovins sensibles (peuvent être malades). Ovins et caprins non sensibles
- Cervidés sauvages concernés :
 - > principalement du cerf de Virginie (Odocoileus virginianus),
 - Cervidés européens, réservoir de la maladie ?







Signes cliniques Bovins = FCO et MHE

Bovins => <u>une association de ces signes cliniques</u>

- Conjonctive /Larmoiement/Yeux exorbités
- Œdème péri-oculaire / Jetage nasal
- > Erosions/ulcères/croûtes sur le mufle
- Congestion ou pétéchies sur le mufle
- Congestion des lèvres/de la muqueuse buccale
- Œdème et/ou congestion des bourrelets coronaires associés à une boiterie
- Œdème pâturons, boulet, canon, carpe/jarret
- Erosions/ulcères/croûtes/pétéchies au niveau de la mamelle







Signes cliniques Ovins = FCO uniquement

Ovins => <u>une association de ces signes cliniques</u>

- Œdème de la face/mufle/inter-mandibulaire
- Conjonctivite/Larmoiement/Jetage nasal
- Erosions/ulcères/croûtes sur le mufle
- Œdème /cyanose de la langue
- Hyper-salivation

- Ædème et/ou congestion des bourrelets coronaires associés à une boiterie
- Raideur des membres
- Erosions/ulcères/croûtes/pétéchies au niveau de la mamelle
- Perte de laine



Signes cliniques Caprins = FCO uniquement

Caprins => une association de ces signes cliniques

- Œdème de la face
- Jetage nasal
- Langue cyanosée
- Hyper-salivation
- Raideur des membres/boiterie





Troubles de la reproduction FCO et MHE

Noir = commun FCO et MHE Bleu = uniquement FCO Violet = uniquement MHE

- ➤ Infertilité voire stérilité => inconnu pour MHE pour l'instant
- Avortements
- ➤ Malformations => inconnu pour MHE pour l'instant

=> impact sur la reproduction non estimable pour l'instant => d'ici de nombreux mois





Loi de Santé Animale (LSA)

- Catégorisation : FCO = C + D + E
 - C = éradication volontaire mais cadre européen
 - > D = exigences aux mouvements intra-UE
 - > E = Surveillance clinique obligatoire (suspicion clinique)
 - => Déclaration des suspicions et cas cliniques obligatoires
 - => Protocoles sanitaires pour envois d'animaux aux échanges





FCO sérotype 8 : Situation sanitaire dans le sud du Massif central

- Sérotype 8 = aucun changement réglementaire
- > Nouvelle souche = impact sanitaire conséquent depuis fin aout
 - Plus de 500 foyers cliniques confirmés à ce jour ;
 - De nombreux animaux peuvent être malades jusqu'à un tiers du troupeau en ovin et 10
 % en bovin ;
 - ➤ De la mortalité chez les ovins et les bovins est également présente y compris chez des adultes ;
- Sous-déclaration des cas (importante ?)







FCO: Objectifs de GDS France et son réseau

Limiter la diffusion de la maladie le temps que la vaccination soit mise en place par ceux qui le souhaitent afin de réduire l'impact clinique = <u>recommandations de gestion</u>

- Note d'information générale
- Note (Anses) rappelant les signes cliniques
- Note concernant les exigences aux mouvements d'animaux intra-UE
- Note de recommandations pour les concours
- Support de présentation de la maladie aux éleveurs
- Note de gestion en élevage à venir







FCO

Recommandations générales => limiter la diffusion de la maladie et son impact clinique.

Recommandation principale

- Vacciner en priorité les animaux situés dans les départements limitrophes ainsi que ceux situés dans la zone atteinte;
- Contacter son vétérinaire afin qu'il prenne en compte la situation sanitaire de l'élevage ;
- Jeunes < 91 jours => issus de mères vaccinées ;

Recommandation alternative et provisoire pour les mouvements d'animaux

- Limiter les mouvements d'animaux ;
- Désinsectisation depuis au moins 7 jours + PCR, dont le résultat doit être négatif ;
- Le mouvement des animaux devra avoir lieu dès que les résultats d'analyses sont connus et au plus tard dans les 7 jours suivant le prélèvement.



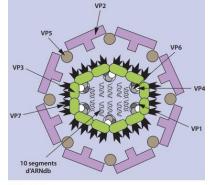






Maladie Hémorragique Epizootique (MHE ou EHD en anglais)

Point d'information



D'après S. Zientara.



MHE: situation en Europe au 18/09/23 Espèces-période Internationale Domestiques Domestiques 4 sem Sauvages Sauvages 4 sem France Italie Tunisie Algérie

Figure 1. Localisation des foyers de maladie hémorragique épizootique (MHE) détectés depuis le 25/10/2022 (date de détection du premier foyer en Italie) et sur les quatre dernières semaines (incidence mensuelle) (source : Commission Européenne ADIS le 21/09/2023).





Maroc

3 foyers détectés de MHE en France le 13/09

- Extension « rapide » en Espagne se rapprochant de la frontière franco-espagnole
- Suspicions cliniques de fièvre catarrhale ovine
- Résultats de laboratoires agréés qui infirment les résultats de FCO sur prélèvement en élevages suspects
- Des vétérinaires s'inquiètent des syndromes en élevages inexpliqués
- Une expression clinique proche de la FCO (proximité entre virus FCO et MHE)

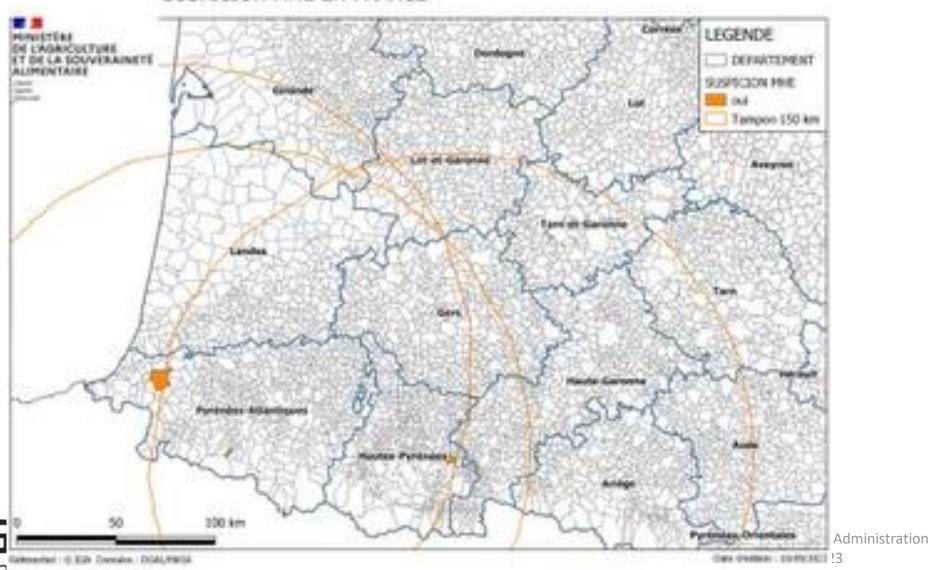
Confirmation au LNR de MHE dans les départements 64 et 65





Zones de 150 km autour des 3 foyers de MHE

SUSPICION MHE EN FRANCE





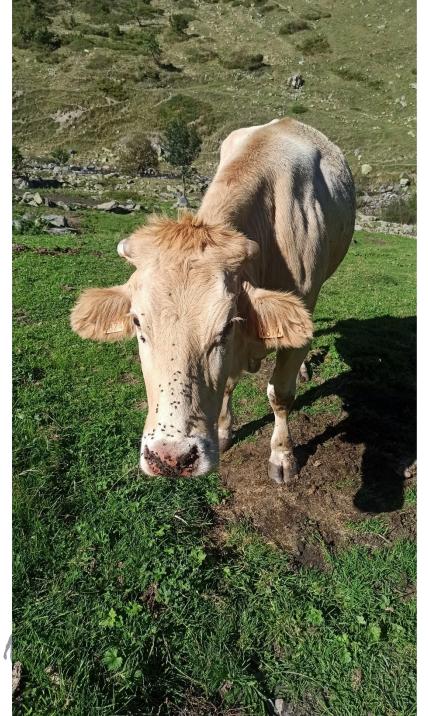


Cas de MHE en France









Déroulé:

- 1. Information 19/09 matin de la présence de foyers MHE
- 2. Réunion DGAI-OPA le 19/09 après-midi : pas de contrainte en infranational et contrainte pour échanges intraUE depuis les zones infectées
- 3. Réunion DGAI-OPA le 22/09 :
 - Négociation avec Espagne et Italie + Pays Tiers
 - Mise en place d'une surveillance sur suspicion
 - Blocage des zones pendant une semaine
 - A partir du 2/10 : désinsectisation + PCR à la sortie de zone infectée
 7 jours après
- 4. Publication de l'arrêté le 24/09 sans PCR





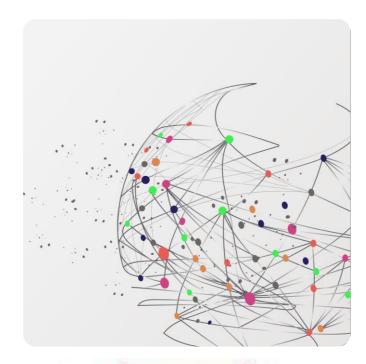


MHE: dispositions Export/échanges

Au niveau UE:

- Catégorie D et E
 - Certificat abattage en UE : RAS
 - Certificat élevage et engraissement : pas de possibilité d'envoi d'animaux détenus dans un établissement situé dans un rayon de moins de 150 km d'un foyer et ce pendant deux ans.
- Une dernière version du règlement est en cours de finalisation avec dérogations éventuelles :
 - Soit zone saisonnièrement indemne : inaccessible (pour l'instant ?)
 - Soit établissement vector proof : inaccessible
 - Un EM déclare qu'il accepte de recevoir des animaux sans condition particulière







MHE: dispositions Export/échanges

Au niveau Export:

Algérie : frontière fermée pour tout animal vivant

• Maroc : idem

• Israel : idem

• Tunisie : en attente des demandes d'importation de la part des opérateurs tunisiens



MHE: mouvements nationaux

- Mise en place d'une zone réglementée sur l'ensemble des communes situées dans un périmètre de 150 kilomètres autour des foyers
- Les bovins, ovins, caprins ou cervidés des établissements situés dans la zone réglementée ne peuvent sortir de cette zone.
- Dérogations (Article 5)
 - 1. Retour d'estive
 - 2. Sortie directement vers un abattoir avec abattage dans les 24H suivant l'arrivée
 - 3. Sortie possible pour d'autres motifs si application d'un traitement de désinsectisation efficace envers les culicoïdes 7 jours au moins avant leur départ de l'établissement (applicable qu'à partir du 2 octobre 2023 Article 7)





MHE: Objectifs du réseau des GDS

- ➤ Ralentir la progression de la maladie => limiter l'impact collectif d'un point de vue sanitaire
- ➤ Et donc ralentir le zonage qui s'en suit => limiter l'impact commercial qui à son tour entrainerait un impact sanitaire si les animaux étaient bloqués





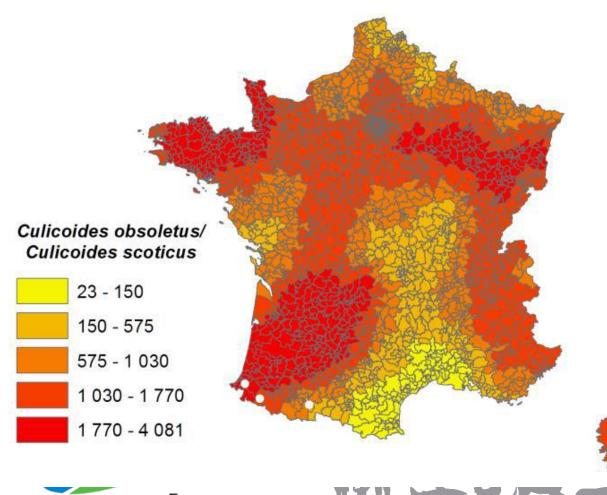
Questions



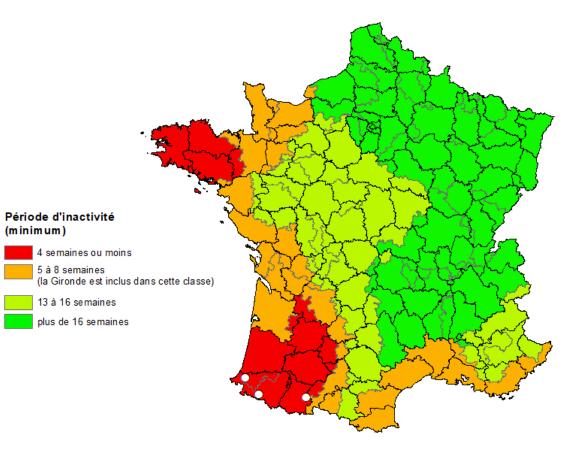




Abondance de culicoides en France



Estimation des péridoes d'inactivité vectorielle (2009-2012)

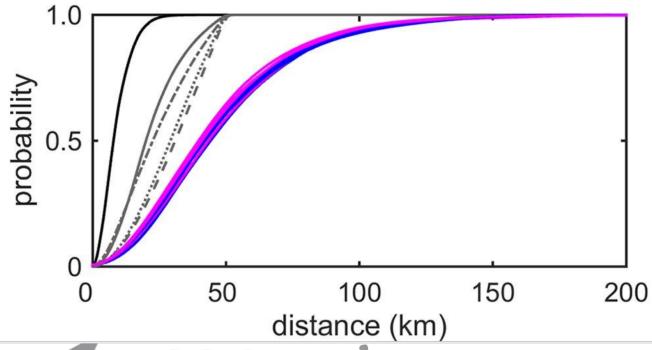


Estimation des modalités de diffusion de la FCO suivant le moyen

Noir : vectoriel (culicoides)

Bleu: bovins

Violet: ovin



< 50 km : vectoriel

> 100 km : déplacement d'animaux



